



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021

SLOX

ID : 081-200034056-20211214-D2021_129-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES VALERO - KAZIMIERCZAK - MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BOUTIE - CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2021/129

Objet : Pôle de santé : Avenant n°3 au bail professionnel conclu avec le Cabinet d'infirmières de Mesdames Annie CESSÉS, Séverine ASSALIT et Africa GUILBERT

Vu la délibération n°2018/130 du 27 novembre 2018 relative à l'approbation du bail professionnel à conclure avec le Cabinet d'infirmières de Mesdames Marie-Christine PRADAL, Annie CESSÉS et Africa GUILBERT pour un local situé dans le Pôle de santé à Vielmur,

Vu la délibération n°2019/60 du 16 avril 2019 relative à l'approbation de l'avenant n°1 au bail conclu avec le cabinet d'infirmières concernant la demande de Madame Marie-Christine PRADAL de sortir du bail à compter du 30 juin 2019,

Vu la délibération n°2019/77 du 25 juin 2019 relative à l'approbation de l'avenant n°2 du bail professionnel conclu avec le Cabinet d'infirmières de Madame Marie-Christine PRADAL, Annie CESSÉS et Madame Africa GUILBERT

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que Madame Camille GAUTIER, sise, En Pages 81 700 Puylaurens, souhaite intégrer le Cabinet d'infirmières du Pôle de santé à compter du 1^{er} janvier 2022, suite au départ à la retraite de Madame Annie CESSÉS.

Monsieur le Président propose de signer un avenant faisant apparaître que Madame Camille GAUTIER intégrera les locaux au 1^{er} janvier 2022. Les conditions du bail conclu entre la CCLPA et le Cabinet d'infirmières le 1^{er} décembre 2018 resteront inchangées. Seule la composition des membres du Cabinet d'infirmières est modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°3 au bail commercial relatif au Pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout conclu avec le Cabinet d'infirmières composé à compter du 1^{er} janvier 2022 de Mesdames Séverine ASSALIT, Africa GUILBERT et Camille GAUTIER,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la réalisation de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du présent avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 16 décembre 2021



Le Président,
Thierry BARDOU

